

# COMMUNE DE SAINT-MARIENS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Conseil Municipal du 04 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre décembre à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARIENS, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOURREAU Marcel, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 29/11/2023

PRESENTS : M. BOURREAU, Maire ; Mmes CHARTIER, MAINVIELLE, MM. LESCA, CHARTIER, Adjoint ;  
Mmes GUIBERT, VIGEAN, MARION, NIETO, SOARES,  
MM. TARIF, GARSAUD, ISRAEL.

ABSENTS EXCUSES : Mme DANTAS, M. AVRIL.

ABSENTS : Mme BETILLE, MM. BOUCHAN, ARNAUD, GARUZ.

POUVOIRS : M. AVRIL qui a donné pouvoir à M. GARSAUD.  
Mme DANTAS qui a donné pouvoir à Mme GUIBERT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme VIGEAN Annie.  
-----

DELIBERATION N° 2023-41 – TARIFS CANTINE AGENTS ANNEE 2024
--

**Membres en exercice : 19 - Membres Présents : 13 - Votants : 15**

**Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0.**

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents et représentés, de fixer le prix du repas de la cantine pour les agents à **3,50 €** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Fait et délibéré en Mairie,  
les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,  
Annie VIGEAN

Le Maire  
Marcel BOURREAU